

DÉCLARATION LIMINAIRE CTL en Audioconférence du 18 mars 2021

Monsieur le président,

L'année 2021 a commencé avec beaucoup d'incertitudes pour les travailleurs impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et dans le même temps le pouvoir en place laisse planer la menace de ses contre-réformes. Force est de constater que la crise est déjà là, avec, en dépit des mesures d'urgence, une précarité qui atteint des niveaux sans précédent pour bon nombre de nos concitoyens sombrant dans la pauvreté.

Cela n'empêche pas le gouvernement de maintenir la réforme de l'Assurance chômage et ses dispositions néfastes pour les demandeurs d'emplois, F.O en revendique l'abandon.

Quant au projet de réforme des retraites instaurant un système unique par points, il a été suspendu début 2020, mais bien vite le ministre de l'économie notamment, en a vanté de nouveau les mérites...

F.O réaffirme à nouveau sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnelle et à empêcher le retour du système par points et toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite.

Alors que le gouvernement les couvre de louanges depuis le début de la crise, les agents publics sont quant à eux toujours aux prises avec les contre-réformes du pouvoir en place telle la Loi de transformation du 6 août 2019.

F.O exige l'abrogation pure et simple de la Loi de transformation de la fonction publique. Cette loi détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et des usagers.

Après un an de crise COVID, les premiers bilans et rapports sur sa gestion, concluent que la France n'était pas préparée à une crise sanitaire d'ampleur et que les réponses apportées n'étaient pas toujours pertinentes. Pire, Les pénuries en tout genre, les manques d'anticipation, les atermoiements stratégiques, ont rendu difficile le travail des équipes de préventions. Notre ministère s'est adapté, au gré des événements, pour pouvoir concilier les volontés médicales et gouvernementales aux exigences du terrain.

Néanmoins, le contexte demeure compliqué. Longtemps passé sous silence, la question des risques psychosociaux liée à la gestion de crise, est, enfin, prise en considération. Nombreux collègues ressentent une grande lassitude dans le changement de leur mode de travail et dans les contraintes qui perturbent leur vie et leur lien social.

F.O vous avait, déjà, alerté sur la dégradation de la situation et de l'abattement grandissant au sein des services. Le manque de perspectives, le renforcement contraignant de mesures sanitaires, augmentent les troubles dépressifs avec, pour conséquences, la consommation d'anxiolytiques et la consultation de psychologues. Tout cela, et nous le condamnons, dans un climat de suspicion, savamment entretenu par Bercy. Nous vous rappelons que nous opposons, toujours, au train de réformes imposés par les technocrates sans scrupules qui pullulent dans les couloirs du ministère.

F.O profite de cette instance pour attirer l'attention sur le principe des dispositifs de soutien et d'écoute (numéro vert). Ceux-ci ne garantissent pas, un réel suivi de l'état psychologique du personnel en souffrance. Une réflexion particulière doit être apportée pour améliorer le ciblage des agents en difficultés, passant « sous les radars ». Le complément par des initiatives locales d'entraides comme des soutiens personnalisés, mieux acceptés par un public fragilisé, permettrait une meilleure prévention des risques.

Dans le même temps, profitant de la crise sanitaire le gouvernement poursuit sa politique de suppressions d'emplois et d'accélération des restructurations. Ainsi, pour 2021, le couperet des suppressions d'emplois est à nouveau tombé sur les ministères économiques et financiers et avec 1800 suppressions d'emplois, la DGFIP qui représente 4,2 % des effectifs de la Fonction publique d'État, en assumera à elle seule 42,72 % !!!

Dans ce contexte récurrent de réduction de ses effectifs, la DGFIP doit faire face aux priorités de relance de l'économie, de soutien des entreprises en difficulté et d'accompagnement des usagers sur fond de crise sanitaire. Notre Direction doit également concilier des priorités contradictoires de maintien de la qualité du service public et de déploiement du mal nommé NRP « nouveau réseau de proximité » dont l'objectif est de supprimer 1000 implantations territoriales d'ici 2023.

Pour F.O, ce processus infernal relève clairement de la réduction des coûts, en aucun cas d'une amélioration du service rendu, les suppressions d'emplois et le resserrement du réseau n'ont jamais permis d'améliorer la performance du service public. Les conséquences de cette politique aveugle sont d'ores et déjà à l'œuvre: les agents qui jusqu'alors compensaient par leur engagement et professionnalisme sont excédés et écœurés !!

Nous avons maintes fois alerté sur les effets délétères de ces restructurations d'envergure. Force est de constater que les personnels prennent de plein fouet cette première vague du NRP menée au pas de charge et en plein confinement. Ce grand chamboule tout où il faut, tout à la fois, déménager dans l'urgence, supporter des transferts de charges, subir les dysfonctionnements informatiques de toutes sortes, gérer le quotidien, répondre aux sollicitations des usagers, cet entêtement à vouloir coûte que coûte cocher la case NRP sont autant de facteurs de dégradation des conditions de travail des agents et de déclin du service rendu à l'utilisateur.

Bon nombre de collègues, outre subir la mobilité géographique, vont devoir aussi se former dans la précipitation à d'autres métiers de la DGFIP. Il en va ainsi notamment de l'accueil du public ou plutôt de « la relation usagers » qui se veut être la vitrine du NRP et dont la DG et les Directions locales font feu de tout bois dans la presse et auprès des élus à grand renfort de cette nouvelle langue qui fait fureur à Bercy !

Au-delà d'un florilège de mots-clés pour définir la stratégie d'accueil et de l'affichage de belles ambitions, quels véritables moyens la DGFIP entend-elle mettre en place alors qu'elle semble condamner à l'exemplarité perpétuelle en termes de suppressions d'emplois ?

Monsieur le Président, quelques permanences essayées dans le département où il faudra prendre rendez-vous sur internet, ne remplaceront jamais les services pérennes de la DGFIP ! Non, le NRP n'améliorera pas la proximité, car il n'est ni nouveau, ni un réseau, ni de proximité !

Et ce sont les citoyens qui seront les grands perdants ! Cependant au-delà du NRP, nos éminences grises mènent en parallèle des projets moins visibles mais qui n'en demeurent pas moins de véritables menaces pour les missions de la DGFIP dont les services de proximité pourraient à terme être vidés de leurs substances...

Ainsi, et sous prétexte d'instaurer un régime de responsabilité juridictionnelle unifié pour les gestionnaires et les comptables, le rapport remis au gouvernement le 15 décembre 2020 préconise, en matière de dépenses, de « fluidifier la collaboration entre ordonnateur et comptable afin d'éviter des doublons... »

Pour F. O.- DGFIP, cela revient bien entendu à remettre en cause la comptabilité publique et avec elle le réseau comptable de la DGFIP.

Quant à la Mission France Recouvrement créée en septembre 2019, elle n'a pas chômé pendant le confinement... nous avons, en effet, appris que la MFR avait proposé un questionnaire rémunéré (20 € les 30 minutes) à plus de 8 000 entreprises pour que le futur portail unique de recouvrement de la future agence privatisée URSSAF-Douane-DGFIP corresponde à leurs attentes !!!

Manifestement, de l'argent, il y en a plus qu'il n'en faut quand il s'agit d'arroser les prestataires privés qui sont à la manœuvre pour s'approprier des pans entiers de missions de services publics !!

Pour F. O.- DGFIP, la Mission France Recouvrement au travers de l'unification des réseaux DGFIP et URSSAF poursuit un processus d'aspiration du recouvrement de la DGFIP déjà amorcé avec le prélèvement à la source.

Demain, avec la disparition de la Taxe d'Habitation et de la redevance audiovisuelle, avec la montée en puissance de la déclaration automatique, avec le paiement de proximité dans les bureaux de tabacs, avec les nouvelles modalités de relance des défaillants, avec la couverture nationale de l'accueil téléphonique par les Centres de Contacts... que restera-t-il alors des missions des SIP ?

Quant aux SIE, ils ne seront pas épargnés non plus par la troisième vague du NRP, vidés d'une partie de leur substance par la création de centres spécialisés en tous genres :

- "pôle national de gestion des professionnels", à Pau (64) en 2021
- "PNSR actions juridiques complexes du recouvrement forcé", expérimenté dans 8 directions en 2021
- "service de gestion des quitus", prévu en janvier 2022 à Denain (59)
- "guichet TVA commerce en ligne" de Noyon (avril 2021)
- 10 "centres de contacts des professionnels" entre 2021 et 2024
- 17 centres de travail à distance hors du département exportateur

Pour F. O.- DGFIP, les missions de la DGFIP doivent s'appuyer sur un maillage territorial assurant la proximité avec les usagers, contribuables et redevables et nous revendiquons qu'elles soient de la compétence exclusive des seuls comptables et agents de la DGFIP .

F. O.- DGFIP exige le RETRAIT du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes régressives qui l'accompagnent!

Au niveau local, au vu de l'ordre du jour, nous tenions à vous informer de nouveau que le NRP ne passionne pas les agents. Ils sont, à ce jour, préoccupés par leur quotidien !!

Quotidien qui, aujourd'hui, reste sombre, incertain et néfaste pour leur bien-être. Bien-être qui, à la lecture des diverses communications de notre DG serait une priorité.

Ainsi, nos réponses concernant le NRP se limiteront à cette liminaire.

Abordons maintenant le côté matériel et immobilier. Force est de constater que dans les bureaux, l'été il fait chaud et l'hiver il fait froid. En disant cela, nous enfonçons des portes ouvertes ; malheureusement en consultant les registres SST des différents centres, les problématiques liées au chauffage ne sont toujours pas résolus.

Là aussi, quid du bien-être des personnels ?

Concernant maintenant la campagne de notation, cette année est marquée par un nombre exponentiel de refus de se présenter à l'entretien. Pour nous, c'est un signal d'alarme. Comme dit plus haut, les agents sont psychologiquement épuisés, écœurés de leurs conditions de travail, ils ne sentent plus reconnus à leur juste valeur, plus aucune estime d'une partie de leur hiérarchie. Un exemple parmi d'autres, nos collègues EDRA, très fortement demandés par les divers chefs de service n'ont pas eu les rapports de mission indispensables à leur notation. Est-ce un manque de respect et de reconnaissance ?

Pour la campagne de déclaration, une seule question nous vient à l'esprit ... faut-il ouvrir nos accueils alors que la crise sanitaire est plus sévère que l'année dernière à la même période ???

Ensuite, l'aspect sanitaire. Nous ne parlerons pas bien évidemment pas de clusters dans le cadre de la pandémie, mot hautement interdit. Nous dirons simplement que les cas positifs sont repartis à la hausse dans nos services. Nous déplorons le manque d'information envers les personnels. Un simple courriel à l'attention des chefs de service est très insuffisant pour nous. D'autant plus quand ce dernier n'est pas relayé aux équipes comme il devrait l'être (cf : le site de St Quentin).

Au vu du nombre important de cas positifs et de la fermeture des 2 SIE de ce site, nous jugeons la mesure et le traitement insuffisants. Les collègues empruntent les mêmes escaliers, les mêmes ascenseurs et les mêmes couloirs, utilisent les mêmes toilettes à travers le bâtiment, etc ...

Quid des cas contacts à travers tout le bâtiment ????

Pour nous, une seule solution s'impose : la fermeture complète du site, la désinfection de tout le bâtiment et le dépistage de tous les agents. C'est un préalable avant de repenser à un retour de tous les personnels. Rappelons que les protocoles, c'est le minimum réglementaire et que, face à une situation exceptionnelle, il est de bon sens d'adopter des mesures exceptionnelles. Actuellement, il y a 10 cas avérés sur ce site.

C'est ainsi qu'à l'issue de ce CTL, notre section vous fera, M. Le Président, une demande officielle par courriel en ce sens, car il en va de la santé de et de la sécurité de nos collègues.

Nous finirons par le sujet du télétravail.

Malgré, de nouveau, les diverses communications du DG obligeant quasiment à télétravailler lorsque cela est possible, nous nous rendons compte qu'il est clairement sous dimensionné à l'échelle départementale. Les chiffres globaux transmis par la direction ne reflètent pas la disparité entre les services de même taille. Nous voulons les chiffres réels de télétravailleurs et non pas seulement ceux des personnes équipées mais non télétravailleuses.